



Procès-verbal N° 10 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 03 octobre 2023

Bureau du Conseil : Olivier Piot, Président, Alain Roy, Vice-président, Nadia Bridel, Scrutatrice, Monika Normand-Schwab, Scrutatrice.

Secrétaire : Gaetana Duvoisin

Municipalité : Cédric Charlet, Syndic, Patrick Vallotton, Vice-Syndic, Raphaël Pedrazzini, Municipal, Iwona Mas, Municipale, Myriam Gianotti, Municipale

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 30 / Excusés : 4 / Absents : 1 / Majorité : 16

	Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
			Exposé sur les compétences du législatif et de l'exécutif par Monsieur le Préfet Pascal Dessauges et M. Thierry Bornick, juriste à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).	
1	1/ Bienvenue, appel et ordre du jour	O. Piot	Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie Mme Jacqueline Schwab pour la rédaction du résumé de ce Conseil dans le but de rédiger le Vuarrens Infos. Il rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée. <u>Excusés</u> : P. Ferrari, N. Ferrari, O. Menzel et M. Buffat – <u>Absente</u> : M. Besson	La séance est ouverte à 20h20.
2	2/ Admission. Démission. Assermentation d'un nouveau membre	O. Piot	Le Président informe l'assemblée de la démission du conseiller M. Yannick Marendaz, celui-ci ayant quitté le village. M. Adriano Dello Iacovo se présente à l'assemblée comme nouveau conseiller qui remplace le sortant. Il est assermenté par le Président et applaudi par l'assemblée.	<u>Conseiller sortant</u> : Yannick Marendaz <u>Conseiller entrant</u> : Adriano Dello Iacovo
3	3/ Adoption du PV de la dernière séance	O. Piot	C. Duvoisin informe d'une correction au point 14 : il s'agit d'Essertines-sur- <u>Yverdon</u> . Le PV modifié est accepté à l'unanimité.	Le PV corrigé du 13 juin 2023 est adopté.

4	4/ Communication du Conseil	O. Piot	<p><u>Le tableau des points ouverts</u></p> <p>C. Charlet informe que le plan d'investissement sera présenté avec le budget à la prochaine séance.</p> <p>Le Président informe également que <u>les points 1 à 13 sont en cours</u>.</p> <p>En ce qui concerne <u>le point 14</u> : modification des statuts ARASPE, la commission nommée au mois de mars 2023 n'a pas statué, il n'y a donc pas de rapport établi. Il est trop tard pour se prononcer. Il rappelle à l'assemblée de prendre ses responsabilités lorsqu'une mission de ce genre est nommée. Il rappelle aux Commissions permanentes qui reçoivent des informations concernant leur sujet, de ne pas oublier de les communiquer, afin de mettre à jour la liste des postes ouverts.</p> <p><u>Le point 15</u> : un nouveau préavis suivra celui retiré (Préavis No 2023/04), concernant le remplacement des deux cibles de tir et pose de 4 barrières de signalisation fixes.</p> <p><u>Le point 16</u> : un préavis sera présenté l'année prochaine concernant le Plan directeur régional relatif à la stratégie de gestion des zones d'activités (SRGZA) pour adoption.</p> <p>Il rappelle que les vacations et indemnités effectuées par la personne de la Commission qui rédige le rapport, sont augmentées en principe d'une heure en plus des autres membres.</p>	
5	5/ Préavis Municipal 2023/06 relatif à l'arrêté d'imposition 2024	S. Buffat	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion</u> : La commission recommande donc aux conseillers communaux d'accepter l'arrêté d'imposition 2024 tel que présenté par la Municipalité.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : Sylvain Buffat</p>	
6			<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>Le préavis 2023/06 est approuvé à l'unanimité.</p> <p>La Municipalité remercie l'assemblée.</p>	Le préavis 2023/06 relatif à l'arrêté d'imposition 2024 est accepté.
7	6/ Préavis Municipal 2023/07 relatif au tracteur communal	B. Dick	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc.</p> <p><u>Conclusion</u> : la Commission d'étude, recommande au Conseil communal d'accepter l'acquisition de ce tracteur déjà acheté et que son financement de CHF 39'000.00, soit prélevé sur les liquidités courantes.</p>	

			Pour la Commission ad'hoc : Bernard Dick (remplaçant de Martial Buffat)	
8		C. Duvoisin	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion</u> : Au vu de ce qui précède, la commission des finances et de gestion, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'approuver le préavis No. 2023/07 tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : Claude Duvoisin</p>	
9		<p>P. Vallotton</p> <p>N. Maire</p> <p>P. Vallotton</p> <p>N. Maire</p> <p>P. Vallotton</p> <p>H. Gerber</p> <p>C. Charlet</p>	<p>En réponse aux arguments de la commission ad'hoc, P. Vallotton se demande sur quelle base peut-on faire une analyse pour dire que des véhicules communaux sont trop chers par rapport à leur utilisation.</p> <p>N. Maire pose deux questions à la Municipalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il aimerait avoir des explications concernant les tâches qui seront effectuées avec ce nouveau véhicule, afin de comprendre le choix de ce tracteur avec plus de 100 ch. • Il se demande pourquoi avoir choisi un nouveau véhicule pour ensuite le limiter dans sa charge tractable, afin de diminuer les frais relatifs aux plaques d'immatriculation. <p>P. Vallotton répond que la Municipalité a choisi ce tracteur, car il était moins cher et les tâches qui lui incombent sont celles de l'employé communal, ce tracteur est l'outil principal de celui-ci. Il ne voit pas l'intérêt à lister les tâches pour répondre à cette question.</p> <p>N. Maire répond que l'ancien tracteur faisait beaucoup d'heures de travaux à l'épaveuse, il se demande si cet achat est raisonnable ou n'aurait-il pas fallu acheter un véhicule moins gros.</p> <p>P. Vallotton répond qu'il est raisonnable et les deux Commissions l'ont dit.</p> <p>H. Gerber demande à C. Charlet comment la Municipalité va intervenir sur les dépenses thématiques concernant cet achat, est-ce envisageable.</p> <p>C. Charlet répond que ça l'est et que ça sera fait, la fiduciaire qui contrôle les comptes de la Commune demandera de toutes manières de mettre cet achat dans les comptes thématiques. Il s'agit de la dernière année que ça pourra être fait, car la nouvelle péréquation ne le permettra plus.</p>	
10			<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>Le préavis 2023/07 est accepté avec : 16 oui, 2 non et 10 abstentions. (S. Buffat est récusé)</p>	Le préavis 2023/07 relatif au tracteur

			La Municipalité remercie l'assemblée.	communal est accepté
11	7/ Préavis Municipal 2023/08 relatif à la rénovation de la desserte forestière	Ch. Ménétrey	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc.</p> <p><u>Conclusion</u> : Suite à l'étude de ce préavis, la commission propose au conseil de l'amender de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - p. 2, dernier paragraphe, rajouter la phrase : Pour le tronçon dit de descente au refuge sur une longueur d'environ 250 mètres, une réfection en enrobé est recommandée. Néanmoins, pour le chemin dit de retour du refuge, une réfection en graves est suffisante. <p>Au vu de ce qui précède, la commission ad'hoc recommande, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 2023-08, relatif à la Rénovation de la desserte forestière, dans sa forme amendée.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : Ch. Ménétrey</p>	
12		L. Ciocca	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion</u> : Au vu de ce qui précède, la commission des finances et de gestion, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'amender le préavis présenté au point 3 par : <ul style="list-style-type: none"> o D'amortir cet investissement sur une période de 10 ans, représentant une charge annuelle de CHF 18'200.00, puis de CHF 5'460.00 après la subvention de 70 % de la DGE forêt. - D'approuver le préavis No 2023/08 tel qu'amender, et autoriser la Municipalité à engager la somme de CHF 182'000.00 pour ces travaux de rénovation de la desserte forestière, et de financer ce projet par les liquidités courantes ou/et le recours à l'emprunt. <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : Luc Ciocca</p>	
13		C. Charlet G. Buffat	<p>C. Charlet informe que l'amendement concernant le type en enrobé a une répercussion sur le montant total. En effet, il faut augmenter le montant du préavis pour inclure le changement d'enrobé soutenu par les Commissions.</p> <p>Il ajoute également qu'il n'est plus possible d'amortir en 10 ans. Une directive cantonale leur a été donnée en début d'année concernant les amortissements sur les routes, qui doivent être entre 20 et 40 ans. La Municipalité demande dès lors de passer à 20 ans.</p> <p>En ce qui concerne l'amortissement annuel dans le préavis de CHF 6'066.70, le total doit être mis avant l'octroi de la subvention.</p> <p>G. Buffat est étonné que la Municipalité n'exige pas de diminuer le transport du bois pendant les jours de mauvais temps, cela cause d'après lui la destruction des chemins forestiers, il faut peut-être limiter les charges de bois pendant ces périodes.</p>	

		<p>D. Monod</p> <p>Ch. Menétrey</p> <p>L. Ciocca</p> <p>G. Buffat</p> <p>L. Ciocca</p>	<p>D. Monod pose la question si les amendements demandés sont recevables. Ils ne correspondent pas avec ce qui a été présenté par M. Thierry Bornick, juriste à la DGAIC, avant la séance.</p> <p>M. Thierry Bornick, présent comme spectateur à la séance, n'est pas en droit de répondre à la question. Le Président propose une suspension de séance pour examiner les amendements avec les Commissions et les modifier.</p> <p>Après délibération, les deux amendements ont été reformulés comme suit :</p> <p>Lecture de la conclusion du rapport de la Commission ad'hoc par Ch. Menétrey :</p> <p>*Au vu de ce qui précède, la commission ad'hoc recommande, à l'unanimité, au Conseil communal d'amender le préavis de la manière suivante : Pour le tronçon dit de descente au refuge sur une longueur d'environ 250m, une réfection en enrobé est recommandée. Elle recommande d'accepter le préavis No 2023/08, relatif à la rénovation de la desserte forestière, dans sa forme amendée.</p> <p>L. Ciocca pense, comme discuté, qu'il serait intéressant pour l'ensemble des usagers de prévoir les premiers tronçons à l'entrée et sortie du bois, qui va au Refuge, en revêtement bitumineux. Il est possible d'avoir une subvention pour ces travaux, en démontrant que c'est techniquement une bonne solution.</p> <p>G. Buffat informe que ces deux tronçons, à l'époque, étaient goudronnés, cela a bien tenu. Il est donc d'accord avec la proposition de L. Ciocca.</p> <p>L. Ciocca propose que l'assemblée ait la liste de tous les amendements et ensuite de passer au vote.</p> <p>Lecture de la conclusion du rapport de la Commission des finances et de gestion par L. Ciocca :</p> <p>Au vu de ce qui précède, la commission des finances et de gestion, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'amender le préavis présenté au point 3 par : <ul style="list-style-type: none"> o D'amortir cet investissement sur une période de 20 ans, représentant une charge annuelle de CHF 11'600.00. - D'amender le préavis présenté au point 2 par : <ul style="list-style-type: none"> o D'autoriser la Municipalité à engager la somme de CHF 232'000.00 pour ces travaux de rénovation de la desserte forestière, y compris les deux tronçons susmentionnés et de financer ce projet par les liquidités courantes ou/et le recours à l'emprunt. <p>La séance a été levée environ 20 minutes.</p> <p>Plus personne demandant la parole, le Président propose de voter les deux amendements puis de passer au vote du préavis, le vote des deux amendements sont faits et acceptés, mais il y a un problème de compréhension général.</p> <p>En effet, il y a trois amendements au total, qui plus est, deux ne sont apparemment pas compatibles : il faut choisir entre les deux amendements des Commission concernant les tronçons (un ou deux à rénover).</p> <p>Le Président propose de refaire les votes comme suit :</p>	
--	--	---	--	--

		<p><u>Votation du 2^{ème} amendement de la Commission des finances et de gestions</u></p> <p>L'amendement est accepté avec : 26 oui, 0 non et 3 abstention.</p> <p><u>Votation du 3^{ème} amendement de la Commission des finances et de gestions</u></p> <p>L'amendement est accepté avec : 29 oui, 0 non et 0 abstention.</p> <p>P. Vallotton P. Vallotton demande la relecture du 1^{er} amendement concernant la Commission ad'hoc, avec précision.</p> <p>La relecture est faite par le Président.</p> <p>P. Vallotton P. Vallotton demande l'utilité dans la conclusion de la Commission ad'hoc du terme «recommandée». Il faudrait plutôt mettre le terme «demandée».</p> <p>Ch. Menétrey Ch. Menétrey répond que malheureusement la Commission ad'hoc n'avait pas l'ensemble des informations, toutes les études n'ont pas été faites, celles-ci vont pousser dans le sens qu'elles puissent se faire en enrobé.</p> <p>P. Vallotton P. Vallotton fait remarquer que si ça ne va pas dans ce sens et que dans la conclusion du rapport le terme est exigé, le projet tombe à l'eau. Il demande à l'assemblée de prendre conscience de leur vote, qui peut avoir des répercussions dans le futur.</p> <p>F. Verly F. Verly propose de reformuler par «demandée» dans la mesure que ça soit légal.</p> <p>S. Buffat S. Buffat précise que lors de la rencontre des Commissions avec l'entreprise ILEX Ingénierie forestière Sàrl, celle-ci a dit que les travaux peuvent être faits, mais avec un risque que les subventions ne soient pas accordées.</p> <p>L. Ciocca L. Ciocca intervient en informant que l'amendement du rapport de la Commission des finances et de gestion a été accepté, qui prévoit la réfection des deux tronçons en bitumineux.</p> <p>Etant donné qu'il y a une modification de l'amendement de la Commission ad'hoc, le Président propose de refaire le vote en conséquence. Voici la version définitive :</p> <p><i>*Au vu de ce qui précède, la commission ad'hoc recommande, à l'unanimité, au Conseil communal d'amender le préavis de la manière suivante : Pour le tronçon dit de descente au refuge sur une longueur d'environ 250m, une réfection en enrobé est <u>demandée</u>. Elle recommande d'accepter le préavis No 2023/08, relatif à la rénovation de la desserte forestière, dans sa forme amendée.</i></p> <p><u>Votation du 1^{er} amendement reformulé de la Commission ad'hoc</u></p> <p>L'amendement reformulé est accepté avec : 25 oui, 0 non et 4 abstentions.</p>	
--	--	--	--

		L. Ciocca	<p>Avant de voter le préavis amendé, L. Ciocca propose de voter entre les amendements de la Commission des finances et de gestion et la Commission ad'hoc, concernant le nombre de tronçons à rénover.</p> <p>Après diverses discussions, le Président demande de faire un choix finalement, en votant, entre les amendements de la Commission ad'hoc (1 amendement) et de la Commission des finances et de gestion (2 amendements),</p> <p><u>Votations amendements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission ad'hoc (1 amendement) : 3 oui, • Commission des finances et de gestion : (2 amendements) 25 oui. <p>Uniquement les amendements de la commission des finances et de gestion sont retenus.</p>	
14			<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>L'information est donnée que D. Monod ne se sentant pas bien, a dû quitter la séance, faisant passer le nombre de présent à 29 et la Majorité à 15.</p> <p>Le préavis amendé 2023/08 est accepté avec : 27 oui, 0 non, 1 abstention.</p> <p>La Municipalité remercie l'assemblée.</p>	Le préavis amendé 2023/08 relatif à la rénovation de la desserte forestière est accepté
15	8/ Préavis Municipal 2023/09 relatif à la prestation d'ingénierie pour l'établissement d'un projet de sécurisation et aménagement des routes du village de Vuarrens	M. Neukomm	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc.</p> <p><u>Conclusion</u> : Au vu de ce qui précède la commission ad hoc recommande au Conseil Communal, à l'unanimité de ses membres, d'approuver le préavis tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission ad'hoc : Matthias Neukomm</p>	
16		S. Buffat	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion</u> : Au vu de ce qui précède, la commission des finances et de gestion recommande, à l'unanimité de ses membres, au Conseil d'approuver le préavis No 2023/09 tel que présenté.</p>	

			Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : Sylvain Buffat (remplaçant à Damien Monod)	
17		F. Verly	F. Verly informe que malheureusement il n'a pas pu venir à la séance d'information concernant ce dossier, il demande s'il peut trouver à quelque part, notamment sur le site de la Commune, le pré-projet.	
		M. Gianotti	M. Gianotti répond que ce pré-projet a été peaufiné. Elle ne voit pas l'intérêt de mettre celui-ci sur le site internet, étant donné qu'il s'agit d'une ébauche.	
		F. Verly	F. Verly fait la remarque à la Municipalité qu'il est surpris de devoir se baser sur la phase 1 pour l'acceptation du projet. Il n'a rien contre, mais il a un doute et pose la question suivante : l'étape prochaine est la phase 2, qui sera présentée au Conseil sous forme d'exécution et réalisation et que tout ce qui est intermédiaire ne sera pas présenté au Conseil avant l'acceptation de la phase 1.	
		M. Gianotti	M. Gianotti répond que les points d'avancement du projet seront présentés lors des Conseils, avant le préavis concernant la phase 2.	
		F. Verly	F. Verly pense qu'il serait bien de communiquer ces points intermédiaires, avant de présenter le préavis de la phase 2. Il est nécessaire de pouvoir suivre l'avancement du projet, en faisant une présentation et de pouvoir en débattre, voire d'accepter le concept de ne pas se retrouver devant le fait accompli lors de la votation de la phase 2.	
		P. Vallotton	P. Vallotton informe que la Municipalité entend la remarque, mais répond qu'aujourd'hui ce n'est pas le rôle du Conseil d'approuver le projet. Il faut uniquement maintenant approuver les fonds nécessaires pour effectuer les études préalables. Par contre lors de la mise à l'enquête, il y a la possibilité de faire une opposition en tant que citoyen. Il rappelle que des séances d'informations ont déjà eu lieu, afin que les habitants puissent s'exprimer, ce qui ne se fait pas dans toutes les Communes. Il pense que le débat doit avoir lieu pendant ce Conseil.	
		F. Verly	F. Verly a bien compris le principe, il trouve uniquement dommage de ne pas intégrer une présentation entre les deux phases.	
		P. Vallotton	P. Vallotton répond qu'il y aura une présentation mais sans validation, afin d'entendre uniquement les remarques et ajoute que ce n'est pas le rôle du Conseil de valider ce genre de projet.	
		C. Duvoisin	C. Duvoisin dit que personne ne demande une validation des plans mais uniquement une présentation intermédiaire des informations relatives au projet.	
		P. Vallotton	P. Vallotton répond qu'un point d'avancement sera évidemment donné, il rajoute qu'il n'avait pas entendu la demande dans ce sens.	
		J. Wagnières	J. Wagnières, demande si la somme de CHF 268'646.45, concernant les prestations du bureau d'ingénieur comprend les deux phases.	
		P. Vallotton	P. Vallotton confirme qu'elle comprend les deux phases, jusqu'à la conduite des travaux.	
		J. Wagnières	J. Wagnières pose la question si une somme peut être ajoutée suite à la conduite des travaux concernant les honoraires du bureau d'ingénieur.	

		<p>P. Vallotton</p> <p>J. Wagnières</p> <p>P. Vallotton</p> <p>C. Charlet</p> <p>G. Buffat</p> <p>P. Vallotton</p>	<p>P. Vallotton répond que non, sauf si un autre projet qui concerne un autre préavis, se mêle à celui-ci.</p> <p>J. Wagnières se demande comment le bureau d'ingénieur a effectué ces calculs, en imaginant que les travaux vont avoisiner le million de francs. Il faut que l'assemblée soit consciente des coûts des travaux, si elle décide d'approuver le projet.</p> <p>P. Vallotton informe qu'il faut compter environ 12% en moyenne, d'honoraires d'ingénierie par rapport aux travaux. Les demandes aux Conseils sont faites par étapes, afin de faire des études au début pour avoir un cadrage financier et avoir une vision d'ensemble, afin de faire aboutir ou pas ce projet.</p> <p>C. Charlet ajoute que la vision d'ensemble est d'avoir le coût total pour ensuite décider sur quels tronçons les travaux seront exécutés, en tenant compte des priorités et des coûts.</p> <p>G. Buffat aimerait que la Municipalité soit vigilante avec le bureau d'ingénieur, afin d'obtenir des subventions qui nous seront dues.</p> <p>P. Vallotton confirme que la Municipalité sera attentive à ce détail. Il ajoute que le travail en collaboration avec le bureau d'ingénieur a été fait correctement et dans l'ordre.</p>	
18			<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>Le préavis 2023/09 est accepté avec : 22 oui, 1 non et 5 abstentions.</p> <p>La Municipalité remercie l'assemblée.</p>	<p>Le préavis 2023/09 relatif à la prestation d'ingénierie pour l'établissement d'un projet de sécurisation et aménagement des routes du village de Vuarrens est accepté.</p>
19	9/ Communication de la Municipalité	C. Charlet	<p>Budget 2024</p> <p>C. Charlet informe qu'il va faire une proposition de dates à la Commission des finances et de gestion, afin de clôturer le budget qui n'est pas encore prêt, la Municipalité attend encore quelques informations, le délai risque de se prolonger.</p>	
20		R. Pedrazzini	<p>Eau</p> <p>R. Pedrazzini explique que le suivi des fuites d'eaux est toujours en cours, une BH doit être déplacée sur la route d'Echallens.</p> <p>STEP</p> <p>Les travaux sur la cuve de chlorure ferrique sont terminés. Une analyse de l'infrastructure de la STEP est en cours.</p>	

			<p>Antenne de téléphonie mobile La Municipalité est toujours en attente d'un avis cantonal sur la situation. Ce point est un élément à intégrer au PACom (motion faite à l'époque par R. Pedrazzini).</p> <p>PACOM L'analyse du PACom est en cours avec le bureau d'architectes Fehlmann, des informations suivront.</p>	
21		I. Mas	<p>Ressources humaines <u>Service de voirie</u> M. Julien Hofstetter a fini son temps d'essai. Son travail est très apprécié et sa collaboration avec son collègue direct se passe très bien.</p> <p><u>Administration communale</u> La Municipalité a engagé une nouvelle secrétaire communale pour le 1^{er} novembre 2023 à 40%. Une place de travail est en cours de préparation au bureau communal.</p> <p><u>Patrouilleurs(es)</u> Le nouveau planning pour l'année 2023-2024 a été organisé pour les patrouilleurs(es) scolaires.</p>	
22		R. Pedrazzini	<p>Exigences cantonales, pénurie énergétique R. Pedrazzini fait un point sur le PRU (points de rencontre d'urgence), c'est en cours de finalisation. La Municipalité est en attente encore du matériel nécessaire de la protection civile. La visite des locaux a été effectuée, ainsi que la prise de connaissance du plan de continuité, tout est en ordre. Il y a moins de pression du Canton actuellement sur ce dossier.</p>	
23		M. Gianotti	<p>Routes <u>Chemin de la Crosette – Route d'Echallens</u> Le marquage pour la priorité de droite a été retracé.</p> <p><u>Priorité de droite : Route de Fey/Chemin de la Croix</u> Une remarque a été faite lors de la dernière séance, concernant la dangerosité en sortant derrière l'ancien collège sur la route de Fey. Cette situation a été étudiée avec le Voyer et l'entreprise Signal SA, la pose de panneaux est en cours de discussion, afin d'avoir des sens uniques, des sens interdits et ne plus avoir d'accès de sortie par cette issue. En ce qui concerne la priorité de droite au Chemin de la Croix, elle ne peut pas être supprimée, car des places de parc s'y trouvent et les véhicules qui s'y stationnent n'ont pas le droit de reculer sur la route cantonale.</p> <p><u>Route « Le Chauchy »</u> La Municipalité a reçu une lettre anonyme, qui demande la création d'une priorité de droite à la place du cédez le passage. Cette demande a déjà été formulée au Canton, il y a quelques années, il est impossible d'en créer une, pour des questions de visibilité et de vitesse. Cette zone sera traitée dans le projet de sécurisation avec des moyens de ralentissement.</p>	

		R. Pedrazzini	<p><u>Eclairage public</u> La Municipalité a reçu beaucoup de retours positifs, ainsi que d'autres qui demandent un retour en arrière, en raison d'insécurité nocturne, cambriolage, etc.. R. Pedrazzini informe que ce retour en arrière est possible, mais les coûts vont augmenter ce qui n'est pas le but. Dans la globalité, il a été constaté que c'est un bon système.</p>	
24		<p>M. Gianotti</p> <p>P. Vallotton</p> <p>M. Gianotti</p>	<p><u>Point de situation – Bâtiment communaux</u> <u>Grande salle</u> M. Gianotti nous informe que la mise en conformité des moteurs de la perche de face a été effectuée. Une étude d'arrosage automatique est en cours pour le terrain.</p> <p><u>Restaurant Lion d'Or</u> La terrasse construite est très appréciée par les clients. Les fenêtres concernant la grange à l'arrière du Restaurant doivent être remplacées.</p> <p>Suite à diverses plaintes du restaurateur concernant la ventilation des locaux, un contrôle a été effectué par un spécialiste qui a détecté plusieurs problèmes, notamment l'état du filtre de pulsion qui n'a jamais été remplacé, des gaines dépourvues de trappe, etc.. La fosse à graisse a également un problème lors de l'évacuation des eaux usées. Des odeurs d'égouts et des refoulements parviennent régulièrement. Des solutions pour ces des problèmes sont en cours.</p> <p><u>Refuge</u> Le four à pizza a été installé au Refuge, il est en fonction, une protection a été posée. La serrure des WC a été modifiée, ainsi que l'espace cuisine, trois foyers à gaz sont opérationnels.</p> <p>M. Neukomm informe ne plus avoir trouvé d'accessoires cuisine lors de sa dernière location, il trouve ça dommage.</p> <p>M. Gianotti prend note de sa remarque.</p>	
25		P. Vallotton	<p><u>Expérience du référendum</u> La Municipalité regrette que la population n'ait pas suivi la décision du Conseil communal et prend acte de cette décision.</p> <p>Elle relève néanmoins, les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'absence d'un contre-projet concret des référendaires; • qu'il n'y ait pas eu de débat lors du Conseil communal, en sachant que la majorité de ses membres a signé le référendum. <p>En ce qui concerne le flyer du Comité référendaire, la Municipalité a été surprise par son contenu, qui est discutable et parfois erroné. Une liste a été décrite à l'assemblée. En conclusion, le projet est arrêté.</p> <p>Au vu des arguments du Comité référendaire, la Municipalité aurait souhaité que le débat ait eu lieu au Conseil communal et non ailleurs. Elle aurait eu besoin d'entendre les attentes des membres, leurs idées et leur point de vue. La Municipalité a trouvé le fait de renvoyer ce type d'objet aux urnes populaires être contre-productif.</p>	

		<p>P. Vallotton nous présente la liste des travaux en attente concernant les bâtiments communaux.</p> <p><u>La Place 3</u> Une analyse concernant les fissures est en cours. Un CECB Plus a été réalisé qui identifie trois variantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Isolation du plafond et du sous-sol. 2. Remplacement de la chaudière. 3. Pose de panneaux thermiques. <p>La toiture est en bon état. La gérance a été mandatée pour une étude de projet avec un architecte concernant le séquençement des travaux. Le remplacement de la chaufferie viendra rejoindre éventuellement l'étude de la chaufferie à distance.</p> <p><u>Ancien Collège</u> Diverses explications sont données concernant la décision municipale pour une rénovation et l'utilité de celle-ci. Un ascenseur sera installé, étant donnée, qu'il s'agira d'un bâtiment communal public. La chaudière devra être remplacée, le délai d'assainissement est pour 2027. Une liste des travaux à effectuer est énumérée. Le projet montre que les travaux à effectuer se montent à un investissement d'environ CHF 1'500'000.00. P. Vallotton rappelle que ce bâtiment a été reçu en donation. Il s'agit d'un projet sans aucune rentabilité.</p> <p><u>Annexe Ancien Collège</u> Cette annexe est actuellement la chaufferie de l'Ancien Collège. La toiture est en mauvaise état et le bâtiment est mal isolé.</p> <p><u>Annexes Lion d'Or</u> Les locaux sont partiellement utilisés, il y avait l'ancienne centrale téléphonique en haut. Ceux-ci sont mal isolés et à l'abandon.</p> <p><u>Eglise</u> Le système de chauffage est hors norme, la toiture est en état de dégradation, l'isolation est à revoir et plusieurs fissures naissantes ont été constatées. La rénovation va être contraignante. L'aspect concernant l'assainissement énergétique peut être étudié. Les coûts estimés, sans aucune base fondée sont entre CHF 400'000.00 et CHF 800'000.000. Il s'agit d'un projet sans aucune rentabilité.</p>	
26	<p>N. Bridel</p> <p>O. Piot</p>	<p><u>Une discussion est ouverte suite au référendum du 3 septembre 2023</u></p> <p>N. Bridel réagit par rapport au référendum, il n'y a pas eu assez de discussions lors de la séance du Conseil à Lausanne, le lieu n'était pas vraiment approprié et P. Vallotton n'était pas très ouvert à la discussion à ce moment-là. Concernant les arguments du référendum, le titre était oui à la rénovation, mais pas à n'importe quel prix, ce qui ne signifie pas ne rien faire. Celui-ci a été finalisé, en renvoyant le projet à la Municipalité, afin de le refaire un peu plus rationnel. Elle ajoute que ce n'est pas à eux de venir avec des propositions. La mise à l'enquête a été accordée, la Commune a donc un permis de construire, qu'il faut l'utiliser en préparant un projet cohérent en économisant de l'argent, afin de permettre de rénover également d'autres bâtiments.</p> <p>O. Piot Le Président constate que la démocratie n'est pas simple. Tout le monde ne peut pas être du même avis. Le résultat a été fait démocratiquement malgré tout.</p>	

	P. Vallotton	La Municipalité ne conteste pas le résultat, mais prend acte de celui-ci.	
	S. Buffat	S. Buffat informe que plusieurs débats ont eu lieu pendant les commissions concernant les coûts trop chers du projet. Cette remarque n'a pas été écoutée par la Municipalité.	
	P. Vallotton	P. Vallotton dit que la Commission des finances et de gestion n'a pas relevé les coûts trop chers. Il pense avoir répondu à toutes les questions, avec l'architecte. Il défend un sujet sur lequel il s'est engagé, personne ne peut le lui reprocher. Le but était de faire un projet énergétiquement exemplaire, c'était le choix de la Municipalité, personne ne l'a remis en question. Suite à la demande de baisser le prix par la Commission des finances et de gestion, la Municipalité s'est trouvée dans une situation compliquée, afin de respecter cette demande et de trouver une solution.	
	C. Duvoisin	C. Duvoisin explique que la Commission des finances et de gestion s'est engagée dans ce projet car elle y croyait. Comme expliqué durant la séance à Lausanne, celui-ci était rentable sur trente ans. Il ajoute qu'on se doit de garder le patrimoine communal et il regrette le refus de la population.	
	P. Vallotton	P. Vallotton ajoute que 19 personnes dans le Conseil communal ont voté ce référendum, il aimerait savoir pourquoi elles l'ont fait, afin de comprendre.	
	X. Buffat	X. Buffat note qu'au Conseil le projet a passé qu'à une seule voix avec beaucoup d'abstention, ce projet ne faisait de loin pas l'unanimité. Il a voté pour le référendum par la suite, ce qui est un droit pour le citoyen.	
	P. Vallotton	P. Vallotton parle en son nom, en expliquant que lorsqu'il prend connaissance du nombre d'abstention de vote des conseillers, il est surpris. Il s'agit d'après lui de la mort de la démocratie en s'abstenant de voter.	
	X. Buffat	X. Buffat trouve que c'est bien de mettre les informations en avant et d'avoir des discussions comme actuellement, afin que le Conseil puisse décider avant de voter. Ce qui n'a pas été le cas pour le projet de l'Ancienne Forge. Il ajoute que pas toutes les personnes étaient au clair au avec les informations données au sujet des coûts.	
	P. Vallotton	P. Vallotton rappelle qu'il y a un plan d'investissement qui est présenté chaque année, qui ne suscite aucune discussion. Ce projet était sur le plan d'investissement depuis au moins dix ans.	
	C. Charlet	C. Charlet aimerait savoir comment la Municipalité peut présenter ces projets, afin de mieux s'y préparer.	
	F. Verly	F. Verly donne son feedback, il n'était pas présent à Lausanne lorsque le projet a été voté. Il a soutenu le référendum. Il a une toute autre vision de ce projet, il estime qu'on se trompe de patrimoine, pour lui le patrimoine est la parcelle. Sa surface est suffisante, afin de réaliser un projet intéressant et rentable. Si ce bâtiment doit être rénové, ça ne doit pas être une grosse charge financière, afin de ne pas le regretter si dans quelques années, la Commune aurait besoin de cette parcelle.	
	P. Vallotton	P. Vallotton trouve que les arguments référendaires vont à l'encontre de ce que F. Verly explique.	

		<p>F. Verly</p> <p>N. Maire</p> <p>B. Dick</p> <p>P. Vallotton</p> <p>X. Buffat</p> <p>P. Vallotton</p> <p>N. Maire</p> <p>L. Cotti Brisebois</p> <p>N. Maire</p> <p>C. Charlet</p>	<p>F. Verly choisit le moindre mal. Il prend l'exemple d'un échange qu'il a eu concernant le rôle de la sécurité avec C. Duvoisin, qui a trouvé les termes justes, afin d'arriver à comprendre sa vision concernant la limitation du système. Il est donc important d'écouter chacun d'entre nous, avoir ce qui s'appelle un échange.</p> <p>N. Maire rejoint les propos à F. Verly. Lors de la première étude, lorsque la Commission avait proposé plutôt de démanteler cette forge au lieu de la rénover, la réponse de P. Vallotton n'a pas été dans la compréhension de leur idée. Il ajoute que lorsque la décision de la fermeture du congélateur communal a été prise par la Municipalité, celle-ci a contrarié quelques habitants au village. La Municipalité a ensuite présenté un préavis au Conseil pour le remplacement de ce congélateur, le préavis rédigé pour ce changement n'a pas été convainquant envers les conseillers pour voter pour. Il reproche également le fait de mettre à l'enquête le dossier de rénovation de la Forge, avant la présentation au Conseil, ce qui a mis pas mal de pression à certains conseillers, qui n'ont pas eu le temps d'étudier correctement ce projet. Cette situation a abouti à créer le référendum. Il relève également que pour l'achat en urgence du tracteur communal, ça s'est décidé au Conseil après son acquisition. Une question a été posée à ce sujet à P. Vallotton, sa réponse n'a pas été agréable. En finalité, il ne désire plus débattre directement avec P. Vallotton.</p> <p>B. Dick informe à l'assemblée, qu'il n'était pas présent lors de la votation pour le projet de la Forge. En étudiant le dossier, il constate que la rénovation de l'appartement de la Forge est minime par rapport à tout le reste qui sera rénové. Il ne comprend donc pas le fait de faire une hausse de loyer tel que présenté.</p> <p>P. Vallotton répond que le projet était bien plus vaste que ce qu'il a été dit. Le locataire s'est plaint de la salle de bain qui est froide, les travaux ont donc eu pour but d'isoler le bâtiment. Les personnes, qui le connaissent, savent qu'il est ouvert à la discussion, il admet parfois être têtue, car il est convaincu de ce qu'il dit, mais la remarque est entendue. Il pense également que tous les sujets sont mélangés, ce qui ne fait pas avancer les projets.</p> <p>X. Buffat pose la question que faut-il faire pour avoir un peu plus de débats. Il rejoint le point de vue de N. Maire, lorsque la Municipalité arrive avec beaucoup d'arguments, il est difficile aux conseillers de débattre du sujet avec un laps de temps court. Les informations devraient être données un peu plus à l'avance.</p> <p>P. Vallotton est d'accord avec cette remarque, mais certaines décisions doivent être prises à l'avance, comme le sujet du congélateur communal. Il ajoute également que pas beaucoup de conseillers, autre que les membres de commissions, ont pris le temps de lire le préavis, de s'informer ou de s'investir dans le sujet.</p> <p>N. Maire informe qu'il n'y avait pas d'urgence dans le changement du congélateur communal car le délai était de dix ans.</p> <p>L. Cotti Brisebois réagit par rapport au fait qu'elle ne veut plus entrer en discussion avec P. Vallotton, car elle a l'impression de se faire remettre à chaque fois à sa place, notamment lors de la séance à Lausanne. Elle a l'impression que son point de vue n'est pas entendu.</p> <p>N. Maire aimerait avoir l'avis des autres Municipaux présents concernant le référendum.</p> <p>C. Charlet trouve que le référendum a été une surprise, il est également déçu des diverses discussions qui se sont mal passées. Il s'agit d'une première expérience, c'est un droit populaire. Des solutions seront trouvées, les discussions de ce soir ont été fortes intéressantes pour pouvoir avancer. Il faut apprendre de cette épreuve.</p>	
--	--	---	---	--

		I. Mas	I. Mas trouve la situation triste, car elle divise le village pour pas grand-chose. La Municipalité est toujours soudée.	
		R. Pedrazzini	R. Pedrazzini rejoint le point de vue de C. Charlet. Il pense qu'il faut communiquer et échanger, c'est essentiel. Si les conseillers ont l'impression de ne pas être entendus ou d'être agressés, il ne faut pas hésiter à se manifester. La collaboration entre le législatif et l'exécutif est essentielle, il faut la rendre constructive, garder une unité.	
		M. Gianotti	M. Gianotti associerait cette expérience à la naissance d'une fleur, qui grandit dans le jardin et qu'on coupe la tête. C'est une déception pour elle de ne pas avoir pu aller au bout de ce projet.	
		M. Neukomm	M. Neukomm trouve que ce projet a créé une situation de grosses frustrations de parts et d'autres. Il pose la question s'il n'y pas un moyen avec des spécialistes de faire une séance de travail entre personnes qui ont une vision différente, afin de pouvoir avoir un échange constructif.	
		P. Vallotton	P. Vallotton dit qu'à l'heure actuelle, la Municipalité ne sait pas trop dans quelle direction aller. Il trouve dommage de ne pas avoir eu un contre-projet.	
		N. Bridel	N. Bridel dit que ce n'est tout de même pas à eux de faire un contre-projet, ce n'est pas leur tâche, ceci représente un énorme travail. C'est l'architecte mandaté pour ce projet, qui doit trouver des solutions.	
		P. Vallotton	P. Vallotton prend note de la remarque.	
		G. Buffat	G. Buffat pense qu'il faut arrêter maintenant d'en discuter des heures, il suggère à la Municipalité d'être logique et de trouver un projet qui tient la route, sinon il faut raser ce bâtiment.	
		H. Gerber	H. Gerber relève ce qu'a dit G. Buffat, il faut avancer dans ce projet et pourquoi ne pas en faire une place d'utilité publique et créer par la suite une école. Le village en aura sans doute besoin un jour.	
		R. Pedrazzini	R. Pedrazzini rappelle qu'il a eu l'opportunité de suivre le projet vision 2020 de l'ASIRE, la Commune n'a pas été retenue pour créer un nouveau collège sur le territoire de notre village. Il y a actuellement des investissements pour ces constructions qui ont été faits dans les villages autour du notre.	
		F. Verly	F. Verly informe qu'il a fait partie de la Commission ad'hoc pour le nouveau PGA et que sauf erreur cette parcelle se divise en trois catégories. La vision actuelle serait de passer l'ensemble de cette parcelle en zone village ou en zone publique.	
		I. Mas	I. Mas répond qu'elle ne voit pas l'avantage de le faire.	
		O. Piot	Le Président demande à la Municipalité comment vont être débattus et présentés les prochains nouveaux projets, concernant le futur plan d'investissement.	

		<p>P. Vallotton P. Vallotton répond que le plan d'investissement va être présenté à la prochaine séance. Il faudrait éventuellement se servir de ce plan comme base de discussion et également prendre en compte les éléments que la Municipalité présente à chaque séance du Conseil. Il répète que ce n'est pas au Conseil de valider les projets en cours de route, mais éventuellement de se renseigner. Il rappelle que le Conseil a des outils qui lui permettent de donner une impulsion à la Municipalité sur certains sujets (motion, postulat, proposition du règlement).</p> <p>C. Charlet C. Charlet propose également de se renseigner auprès d'autres Communes pour savoir comment elles pratiquent.</p> <p>R. Pedrazzini R. Pedrazzini rappelle la nécessité de poser les questions pendant ces séances de Conseil, surtout si la compréhension du dossier n'est pas claire et oblige un conseiller de s'abstenir de voter.</p> <p>N. Maire N. Maire fait remarquer à la Municipalité de faire appel aux entreprises du village pour des travaux ou achat, il fait notamment référence à l'achat du tracteur communal.</p> <p>P. Vallotton P. Vallotton répond que certaines entreprises du village n'ont pas répondu aux appels d'offre pour le projet de l'Ancienne Forge. Il ajoute que lorsque la Commission des finances et de gestion a demandé de baisser le prix pour ce projet, la Municipalité a dit devoir chercher des prix plus bas, qui étaient malheureusement hors du village. Personne n'a réagi à cette remarque.</p> <p>N. Maire N. Maire aimerait finir sur une pointe positive, en remerciant la Municipalité pour l'organisation de la soirée des nouveaux habitants.</p>	
27	10/ Propositions individuelles	<p>Le Président informe que la visite des bâtiments communaux proposée dans les précédents Conseils n'aura finalement pas lieu, par manque de participants.</p> <p>Il communique que les prochaines élections fédérales auront lieu le 22 octobre 2023, il demande à l'assemblée si deux membres seraient intéressés à compléter l'équipe pour le dépouillement. K. El-Feghali et A. Dello Iacovo se portent volontaires.</p> <p>Ils félicitent les organismes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le FC-NGDV pour son 20^{ème} anniversaire avec le match YS et LS et l'inauguration du terrain renommé «Gérald Magnénat». • L'organisation du 1^{er} août 2023 à Pailly à l'occasion du Challenge UJGDV, en compagnie de 7 Communes voisines. • La Municipalité pour l'organisation de la rencontre des nouveaux habitant le 13 septembre 2023. • Au jumelage, pour la soirée moule annuelle au refuge. <p>Il rappelle de consulter l'agenda communal sur le site internet ou le Vuarrens Infos, plusieurs dates sont prévues. Il revient sur le fait de soutenir les sociétés et les entreprises locales.</p> <p>Le prochain conseil est prévu le 05 décembre 2023.</p>	

		O. Piot	Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'assemblée.	Fin du Conseil à 23h25
--	--	----------------	--	-----------------------------------

PV adopté par le Conseil communal du mardi 05 décembre 2023

Le Président



Olivier Piot



La Secrétaire



Gaetana Duvoisin